

Table ronde des gestionnaires d'AMP

3 juin 2015 – Trébeurden

Plans de contrôle et AMP

François BOUDET - DIRM NAMO



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

PIRC - Objectifs Aires Marines Protégées

- Le Plan Inter-Régional de Contrôle Nord Atlantique Manche Ouest intègre un volet objectifs quantitatifs AMP.
- Ce volet répond au nombre croissant d'AMP et à la nécessité d'un renforcement de la surveillance du milieu marin dans ces périmètres.
- Il s'agit de renforcer la surveillance en prenant en compte les contrôles réalisés dans le périmètre des AMP mais également en décidant d'objectifs spécifiques déclinables dans les mesures de gestion (plans de gestion, DOCOB).
- Le PIRC définit des objectifs qualitatifs en la matière, qui peuvent être déclinés par l'AMP en local par des objectifs chiffrés.

PIRC - Objectifs Aires Marines Protégées

- Les objectifs spécifiques de contrôle portent sur les normes à objectif environnemental entrant dans le champ d'application de la réglementation des pêches, et qui concernent principalement des espèces ou des habitats protégés.
- 8 thématiques sont concernées :

Lutte contre le braconnage de l'anguille en zone maritime

Lutte contre le braconnage des salmonidés en zone maritime

Mesures de contrôle dans les cantonnements de pêche et les gisements de CSJ

AMP - Pêche à pied : espèces sensibles et protection de habitats

AMP - Surveillance des espèces protégées au titre de la CITES

AMP - Pêche sous-marine d'espèces sensibles

AMP - Pêche et récolte des algues

AMP - Marquage des engins de pêche dormants

PIRC - Objectifs Aires Marines Protégées

- Déclinaison des objectifs par zones géographiques : les AMP ont été regroupées en trois zones géographiques (Manche-Ouest, Mer d'Iroise, Nord-Gascogne)
- Une analyse de risques menée sur les enjeux propres à chaque zone et permettant d'établir des priorités de contrôle pour chacune :

→ **Manche Ouest** = surveillance de la pêche à pied et sous-marine (ormeaux), surveillance de la pêche professionnelle (chalutage ds 3 milles)

→ **Mer d'Iroise** = surveillance des cantonnements, de la pêche de loisir et professionnelle aux fins de lutter contre le braconnage notamment des espèces comme la telline, l'ormeau, le pouce-pied.

→ **Nord Gascogne** = surveillance de la pêche de loisir et professionnelle pour protéger des espèces ou habitats (oursins, herbiers de zostères)

RAPPEL DU CONTEXTE

-> Lettre de mission du PREMAR au DIRM NAMO du 31/10/2012 :

Élaborer un plan interrégional de contrôle « PIRC ENV »

Méthode et calendrier :

- Recenser les besoins en contrôles auprès des AMP
- Rédiger un plan de contrôle à la validation du PREMAR.

résultats :

Décision de surseoir au projet dans l'attente du cadrage national

-> Note de cadrage DEB/DAM du 13 mars 2015 :

- * Elaborer un plan de contrôle « AMP-Environnement marin » par façade POUR les services et opérateurs du MEDDE
- * Expérimenter un centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM)

Méthode et calendrier pour le plan de contrôle :

Rédaction : DIRM

Consultation : commission administrative de façade

Validation : Préfet de région Pays de la Loire et Préfet maritime de l'Atlantique

Méthodologie de recensement

- 1- Besoins remontés par la DREAL PdL le 31/01/13
- 2- Besoins remontés par l'Agence des AMP le 4/02/2013
- 3- Pas de besoins remontés par la DREAL Bretagne
- 4- Consultation en cours dans le Finistère pour le PNMI et deux sites N2000 (pilotage DML29)



Liste des besoins identifiés

Enjeux prioritaires de contrôle pour toutes les AMP

5 thèmes identifiés :

- contrôle de la vitesse dans la bande des 300m
- contrôle du mouillage des navires de plaisance (équipements de récupération et de stockage des eaux usées...)
- contrôle de la pêche professionnelle et de loisir
- contrôle des activités sportives
- contrôle de la circulation des véhicules terrestres sur le DPM et du camping non autorisé

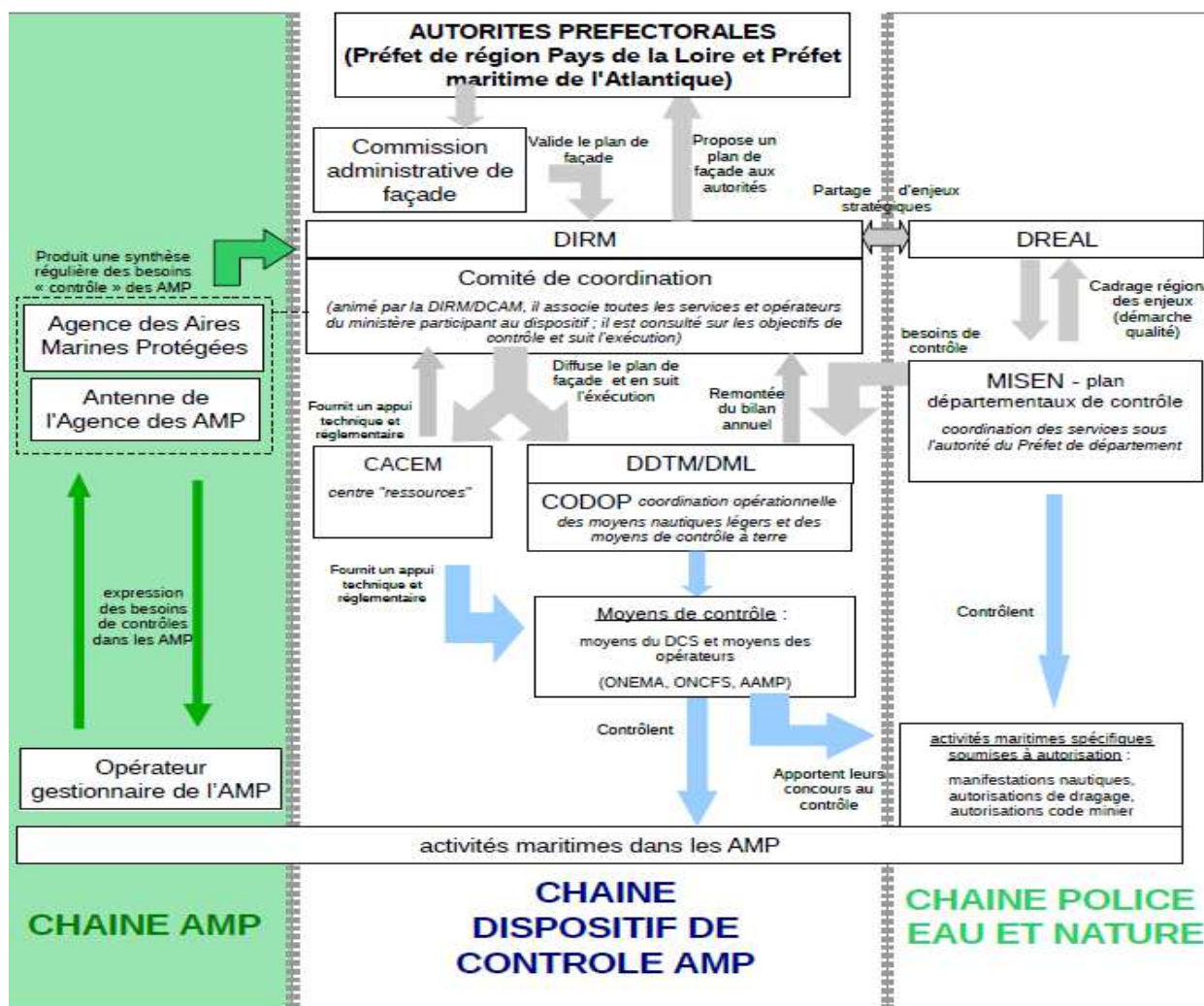
Liste des besoins identifiés pour les sites Natura 2000

- A) Fortes attentes sur la police des pêches** : environ la moitié des besoins exprimés par les gestionnaires d'AMP, surtout sur l'estran (pêche à pied). Ex : pêche de la civelle pour la RNN de la baie d'Aiguillon ou la pêche à pied pour le site N2000 du plateau du Four.
- B) Attentes importantes sur la bande des 300 mètres** : contrôle de la vitesse, de certaines activités sportives – jet ski-, des mouillages...
- E) Le souhait d'une meilleure association ou information des AMP sur les opérations de contrôle faites dans leur site.**
- F) Autres besoins** : circulation sur le DPM, dérangement de mammifères marins, chasse dans les réserves, carénage sur l'estran, extraction de matériaux, rejets de déchets et pollutions

Le projet de plan de façade « AMP – environnement marin »

- renforcer la coordination des services et des opérateurs du ministère
- répondre aux besoins exprimés par les AMP
- pour 2015 :
 - Fixation d'objectifs qualitatifs (9 à 10 objectifs de contrôle), mais pas d'objectifs quantitatifs
 - Mise en place d'un dispositif de coordination





LEGENDE :

- Circuit de pilotage
- Circuit opérationnel
- Circuit d'appui AMP

LEXIQUE :

- DIRM : Direction inter-régionale de la mer
- CACEM : Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
- DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
- DML : Délégation à la mer et au littoral
- CODOP : Comité départemental de coordination opérationnelle
- AMP : Aire marine protégée



Les objectifs de contrôle 2015

	Services de l'Etat (MEDDE)									Opérateurs du MEDDE			
	DDTM						DIRM			DREAL	AAMP	ONCFS	ONEMA
	35	22	29	56	44	85	PAM IRIS	PAM THEMIS	VR GABIAN				
Manifestations nautiques - contrôles évaluations d'incidences N2000	X	X	X	X	X	X					X		
Perturbation intentionnelle des espèces protégées (mammifères et avifaune)											X	X	X
Mise en oeuvre des volets contrôle des plans de gestion de PNM ou des DOCOB	X	X	X	X	X	X	X			X			
Contrôle des zones de mouillage dans une AMP	X	X	X	X	X	X					X		
Rejets illicites (macro-déchet) dans la bande littorale	X	X	X	X	X	X					X		X
Contrôle des prescriptions - travaux milieu marin	X	X	X	X	X	X	X			X			
Circulation sur le DPM naturel	X	X	X	X	X						X	X	
Surveillance de l'extraction de granulats marins	X	X	X	X	X	X	X			X			
Surveillance des activités conchyliques	X	X	X	X	X	X							
Surveillance générale Nombre d'heures de mer dans une AMP	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		

Calendrier

Les étapes de la constitution du plan de façade :

- Mars 2015 : rédaction par la DIRM NAMO d'un projet de plan de façade
- Avril 2015 : information du COTECH Dispositif de contrôle et de surveillance
- Avril 2015 : information au cours de la réunion DIRM/DREAL/DDTM
- 3 Juin 2015 : concertation - table ronde des gestionnaires d'AMP
- 8 juin 2015 : concertation - réunion DIRM/DREAL/DDTM

→ Objectif : disposer pour l'année 2015 d'un plan de façade Nord Atlantique Manche Ouest avec un caractère expérimental et ne fixant donc pas d'objectifs quantitatifs chiffrés.

Expression de besoin

Article L2112-3 du code général de la

Thème	Références réglementaires	Besoin de surveillance	Localisation des faits	Saisonnalité/Périodes sensibles	Observations
Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	prévues par	Oui/non	Possibilité de joindre une carte	De (mois) à (mois) – jour/nuit – weeks-ends	
	réprimées par				
Article L2112-3 du code général de la					